



2-3

Votre Régime de retraite de CES en ce moment

4

Votre rajustement au coût de la vie

5

L'Assemblée annuelle d'information de cette année
Sessions pour les employés

6-7

Mise à jour semestrielle sur les placements

8

Dates des versements de pension en 2026

Votre conseil des fiduciaires

Modifications aux documents constitutifs

Vous préférez recevoir ce bulletin en format papier?

Envoyez un courriel à

info@vestcor.org ou composez le 1-800-561-4012.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

Coup d'œil sur le contenu du bulletin.

VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE

Bonne nouvelle! Un rajustement au coût de la vie (RCV) sera accordé aux participants du Régime le 1^{er} janvier 2026. Le montant accordé est de :

2,01 %

La page 4 contient des détails sur le calcul du rajustement au coût de la vie.

RENDEMENT DE PLACEMENT SUR QUATRE ANS

6,75 %

Vous trouverez d'autres informations sur les placements du Régime de retraite de CES à la page 6.

QUELS ÉTAIENT LES RÉSULTATS DE FINANCEMENT EN 2024?



Pour plus d'information, voir la page 3.

Coefficient de capitalisation de la valeur de termination

114,7 %

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants

137,7 %

VOTRE RÉGIME DE RETRAITE DE CES EN CE MOMENT

LES OBJECTIFS DU RÉGIME DE RETRAITE SONT SIMPLES :



Fournir aux participants une **pension à vie** sûre à leur retraite.



Leur fournir des **avantages supplémentaires**, comme des rajustements au coût de la vie, à condition que le Régime dispose des fonds nécessaires pour le faire.

L'atteinte de ces objectifs repose sur le niveau de provisionnement du Régime.
Comment se porte le Régime de retraite de CES?

EN 2024, LES
FONDS DU
RÉGIME ONT
AUGMENTÉ DE

341,4
millions de
dollars

JUSQU'À
PRÉSENT EN
2025, LES
FONDS DU
RÉGIME ONT
AUGMENTÉ DE

90,0
millions de
dollars

LE RÉGIME DE RETRAITE DISPOSE MAINTENANT DE
3,45 MILLIARDS DE DOLLARS EN ACTIFS.

La page 6 présente de plus amples renseignements sur les placements du Régime.

VOTRE RÉGIME DE RETRAITE DEMEURE EN EXCELLENTE SANTÉ FINANCIÈRE.

Avec un coefficient de capitalisation du groupe avec entrants de 137,7 %, le conseil du Régime de retraite de CES a le feu vert pour accorder de nouveau à tous les participants du Régime un rajustement au coût de la vie (RCV) complet, correspondant au taux d'inflation déterminé par Statistique Canada. Plus d'informations sur le RCV de cette année se figurent à la page 4.

Pour plus d'informations sur le niveau de provisionnement du Régime, voir la page suivante.



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est publié au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (également connu sous le nom de Régime de retraite de CES ou CES). En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le Texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

EXAMEN DE LA SANTÉ DU RÉGIME

ÉVALUATION ACTUARIELLE

La santé du Régime est examinée chaque année par votre conseil des fiduciaires et l'actuaire indépendant du Régime. Un actuaire est un expert dans le domaine des mathématiques des finances. Ensemble, ils examinent le niveau de provisionnement et la gestion des risques du Régime. Ils mesurent le Régime comme il est aujourd'hui et à quoi on peut s'attendre de lui à l'avenir. Ensuite, votre conseil utilise ces résultats pour prendre des décisions sur le prochain RCV et d'autres améliorations pour les participants comme vous.

RÉSULTATS DE LA GESTION DES RISQUES

Objectif premier de la gestion des risques

Atteindre un taux de probabilité d'au moins 97,5 % que les prestations acquises ne diminuent pas au cours des 20 prochaines années.

99,55 %



Atteint

Premier objectif secondaire de la gestion des risques

Accorder une indexation correspondant à plus de 75 % de l'IPC aux participants et aux retraités au cours des 20 prochaines années.

100,0 % de l'IPC



Atteint

Deuxième objectif secondaire de la gestion des risques

Arriver à un taux de probabilité d'au moins 75 % que les prestations accessoires (par ex. la subvention de retraite anticipée) soient versées au cours des 20 prochaines années.

98,6 %



Atteint

Pour plus d'informations sur le niveau de provisionnement et la gestion des risques du Régime de retraite de CES, consultez le Rapport d'évaluation actuarielle disponible sur cesnb.ca sous « À propos du Régime de retraite de CES », puis « Résultats financiers : Évaluations actuarielles ».

RÉSULTATS DE FINANCEMENT EN 2024

Pour déterminer le niveau de provisionnement du Régime de retraite de CES, l'actuaire du Régime, TELUS Santé, compare les actifs du Régime (ce qu'il possède) à ses passifs (ce qu'il doit). Voir les résultats ci-dessous.

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DE LA VALEUR DE TERMINAISON

114,7 %

Le coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison compare la valeur marchande équitable des actifs du Régime à ses passifs à la date de l'évaluation actuarielle, dans ce cas, le 31 décembre 2024.

Ce coefficient est utilisé pour calculer les prestations d'un participant en cas de cessation d'emploi, de décès ou de rupture de mariage.

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DU GROUPE AVEC ENTRANTS

137,7 %

Le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans compare la juste valeur marchande des actifs du Régime, plus la valeur actuelle des cotisations excédentaires sur les 15 prochaines années, aux passifs du Régime.

Il est utilisé pour déterminer le RCV à accorder et pour prendre d'autres décisions du conseil.

VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE

Les rajustements au coût de la vie (RCV) sont conçus pour aider votre pension à suivre l'inflation, que vous soyez un participant actif épargnant pour votre retraite future ou un retraité touchant une pension. Depuis la conversion, le Régime de retraite de CES a été en mesure d'accorder un rajustement au coût de la vie complet correspondant au taux d'inflation. Cette année n'est pas différente; le RCV accordé à tous les participants du Régime de retraite de CES est de :

2,01 %

Si vous êtes un retraité, l'augmentation sera appliquée à votre prestation de pension mensuelle le 1^{er} janvier 2026. Vous recevrez un avis écrit de cette augmentation en décembre 2025. Si vous êtes un participant actif ou un participant avec prestations différées, l'augmentation sera appliquée aux prestations que vous avez acquises jusqu'au 31 décembre 2024. Chaque augmentation que vous recevez continuera à composer jusqu'à votre retraite.

Visitez la section « Rajustement au coût de la vie » de cesnb.ca pour plus d'information.

Rajustements au coût de la vie (RCV) accordés depuis la conversion du Régime

Année d'attribution (1 ^{er} janvier)	RCV du Régime de retraite de CES	IPC canadien*
2026	2,01 %	2,01 %
2025	3,11 %	3,11 %
2024	5,59 %	5,59 %
2023	5,56 %	5,56 %
2022	1,46 %	1,46 %
2021	1,46 %	1,46 %
2020	2,12 %	2,12 %
2019	1,88 %	1,88 %
2018	1,47 %	1,47 %
2017	1,40 %	1,40 %
2016	1,49 %	1,49 %
2015	1,43 %	1,43 %
2014	0,96 %	0,96 %
2013	2,40 %	2,40 %

*Le RCV maximal qui peut être accordé en fonction de la variation en pourcentage de l'Indice des prix à la consommation (IPC) canadien moyen.



L'ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DE CETTE ANNÉE

APPRENEZ À CONNAÎTRE VOTRE RÉGIME PAR LES PERSONNES QUI LE CONNAISSENT LE MIEUX!

QUAND?

Le 19 novembre 2025 à 19 h, heure de l'Atlantique

OÙ?

Via webémission (option téléphonique disponible)

QUI?

Tous les participants du Régime, que vous cotisez activement, que vous soyez à la retraite, que vous ayez différé votre pension ou que vous soyez un conjoint survivant.

POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ASSISTER?

Rejoignez le conseil des fiduciaires et les principaux fournisseurs de services du Régime pour recevoir des :

- mises à jour et informations clés sur le rendement et la gestion du Régime,
- faits et renseignements importants pour vous aider à mieux comprendre vos prestations de retraite, que vous cotisez au Régime ou que vous receviez une pension,
- réponses à vos questions à la source. Discutez avec le conseil des fiduciaires et les fournisseurs de services, qui répondront à vos questions en direct.

Inscrivez-vous pour recevoir des rappels à cesnb.ca/aai2025.



Vous avez manqué l'assemblée de l'année dernière? Numérisez le code ci-dessous à l'aide de votre appareil mobile pour visionner l'enregistrement, ou visitez cesnb.ca/aai2024



SESSIONS POUR LES EMPLOYÉS

LE SAVIEZ-VOUS?

L'administrateur du Régime, Vestcor, propose des sessions éducatives pour aider les participants à mieux comprendre le Régime de retraite de CES.

Il n'y a pas de meilleure façon d'apprendre comment le Régime de retraite de CES fonctionne pour ses participants qu'une session adaptée à vos besoins. Vestcor couvrira tous les éléments de base du Régime et répondra à vos questions.

Demandez à votre employeur aujourd'hui de programmer une séance avec Vestcor pour vous et vos collègues.

Katelynn Barton, de l'équipe des Services aux membres de Vestcor, fait une présentation aux participants.

MISE À JOUR SEMESTRIELLE SUR LES PLACEMENTS

APERÇU DE LA SITUATION DES PLACEMENTS DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2025

POINTS SAILLANTS

RENDEMENT SEMESTRIEL DU
RÉGIME DE RETRAITE DE CES

2,80 %

AU 30 JUIN 2025
(BRUT)

AUGMENTATION NETTE DE

**90,0 millions
de dollars**

DEPUIS LE 31 DÉC. 2024

ACTIFS DE PLACEMENT SE
CHIFFRENT À

**\$3,45 milliards
de dollars**

RENDEMENT SUR QUATRE
ANS DU RÉGIME DE
RETRAITE DE CES

6,75 %

(BRUT)

Points principaux

- Le Régime de retraite de CES a obtenu un rendement solide au milieu d'une incertitude significative concernant les négociations commerciales et la politique monétaire.
- Les rendements à long terme continuent de dépasser l'objectif de rendement ajusté en fonction de la valeur ajoutée du Régime de 50 points de base. En termes simples, l'un des objectifs de Vestcor, le gestionnaire de placements du Régime de retraite de CES, est d'obtenir des rendements qui dépassent l'indice de référence d'au moins 0,50 %.



Nous sommes heureux d'annoncer que les placements du Régime ont obtenu un rendement positif de 2,80 % au cours des six premiers mois de 2025. À plus long terme, le taux de rendement annualisé sur quatre ans de 6,75 % et le taux de rendement annualisé sur dix ans de 6,67 % ont dépassé le taux d'actualisation de 5,00 %, qui est recommandé par l'actuaire indépendant et approuvé par le conseil. Ces rendements à long terme continuent de surpasser les rendements de références respectifs de 4,99 % et 5,32 %.

Les négociations commerciales et la politique macroéconomique interne des États-Unis continuent de dominer les gros titres du marché à la mi-année, avec une incertitude persistante sur le chemin ultime des politiques tarifaires et des taux d'intérêt qui obscurcit les perspectives de croissance, d'emploi et d'inflation pour les investisseurs. Malgré cette incertitude, les actifs à risque ont continué à augmenter tout au long de la fin du printemps et du début de l'été, et les mesures globales du risque de marché se sont stabilisées à des positions de moyenne à long terme alors que les marchés boursiers se sont redressés après des pertes antérieures.

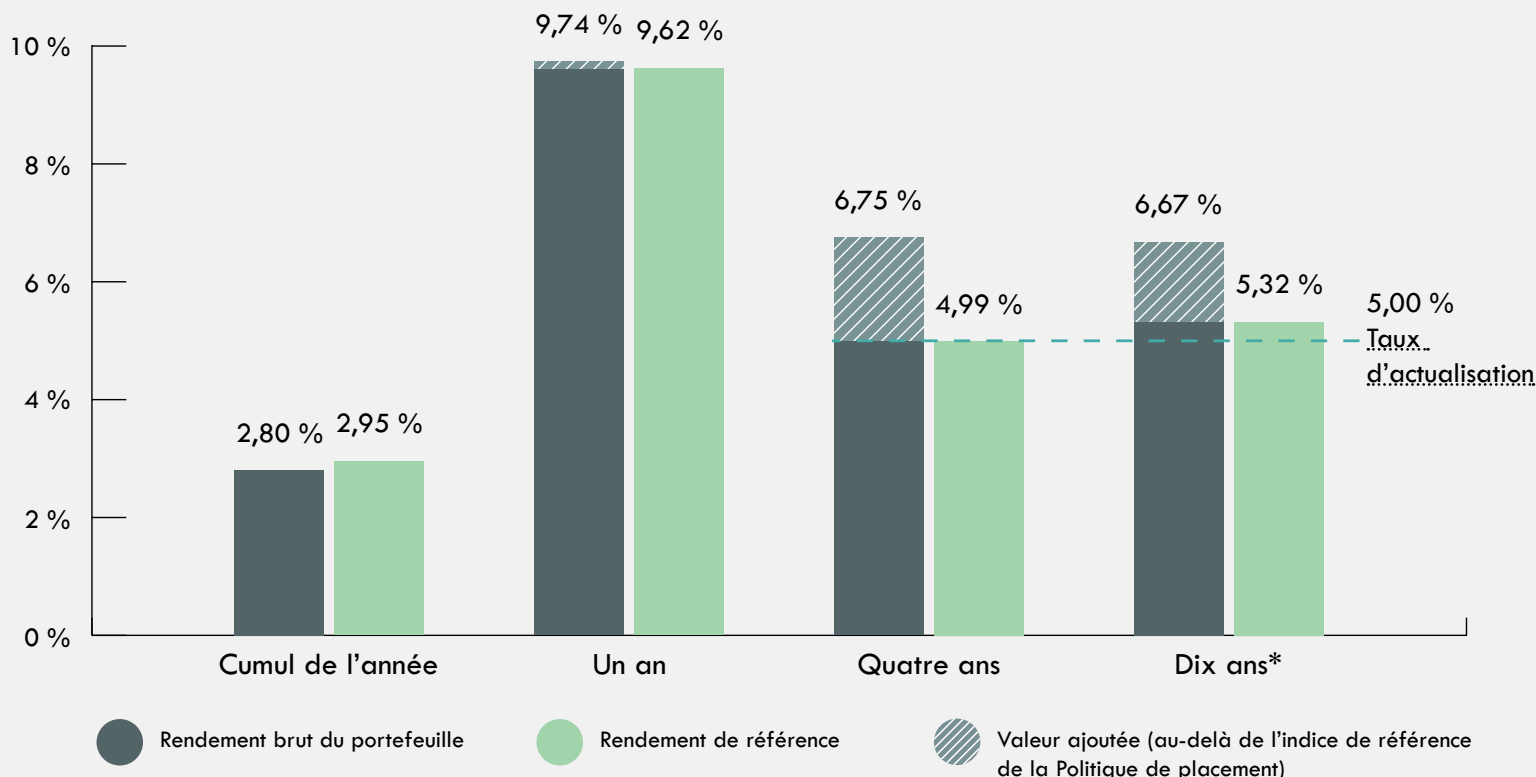
Recherchez les termes soulignés en pointillés dans ce rapport sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au Régime de retraite de CES en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site vestcor.org/glossaire.



MISE À JOUR SEMESTRIELLE SUR LES PLACEMENTS

APERÇU DE LA SITUATION DES PLACEMENTS DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2025

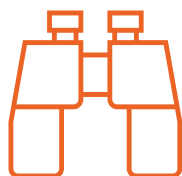
RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2025)



* Le mandat d'investissement de Vestcor a débuté le 1^{er} septembre 2016. Comprend les périodes antérieures à la transition complète vers la gestion de Vestcor.

ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement au 30 juin 2025 s'élevait à 3,45 milliards, soit une augmentation de 90,0 millions de dollars par rapport à la juste valeur au 31 décembre 2024.



De plus amples renseignements, y compris un résumé des perspectives du marché pour cette période, sont disponibles dans les mises à jour trimestrielles du marché fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

DATES DES VERSEMENTS DE PENSION EN 2026

01 JANVIER	30 JANVIER (POUR FÉVRIER)	27 FÉVRIER (POUR MARS)	01 AVRIL	01 MAI	01 JUIN
30 JUIN (POUR JUILLET)	31 JUILLET (POUR AOÛT)	01 SEPTEMBRE	01 OCTOBRE	30 OCTOBRE (POUR NOVEMBRE)	01 DÉCEMBRE

MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification aux documents constitutifs. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications suivantes qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- L'Énoncé des politiques de placements du RRP de CES a été modifié afin d'assurer l'utilisation d'un langage cohérent et de changer le calcul du rendement de référence en passant de l'utilisation des pondérations réelles quotidiennes du portefeuille à l'utilisation des pondérations quotidiennes du portefeuille de référence. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 29 septembre 2025.
- La Politique de financement du RRP de CES a été modifiée pour préciser qu'un rajustement au coût de la vie (RCV) s'applique également à la prestation de rattachement, et pour clarifier la version exacte du calcul de la rémunération finale moyenne nécessaire dans l'application des étapes 2 et 3 du Plan d'utilisation de l'excédent de financement. Ces modifications ne changent pas la pratique appliquée jusqu'à présent. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 1^{er} octobre 2025.

De plus :

- Le Rapport d'évaluation actuarielle du RRP de CES au 31 décembre 2024 et les états financiers au 31 décembre 2024 ont été déposés auprès du surintendant des pensions le 29 septembre 2025.

Les documents constitutifs du Régime de retraite de CES sont disponibles à l'adresse cesnb.ca, et comprennent :

- La Politique de financement : l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au Régime. Il s'agit d'un document qui fournit des directives et des règles concernant les décisions qui doivent, ou peuvent, selon le cas, être prises par le conseil des fiduciaires au sujet des niveaux de financement, des cotisations et des prestations. La Politique de financement est accessible sur le site cesnb.ca/pf. Un résumé rapide de certaines des principales dispositions de la politique de financement du Régime de retraite de CES est accessible à l'adresse cesnb.ca/spf.

CONSEIL DES FIDUCIAIRES 2025

Tom Maston
Président

Matt Hiltz
Vice-président

Paula Doucet
Fiduciaire

Mark Gaudet
Fiduciaire

Richard Luton
Fiduciaire

Ben Mersereau
Fiduciaire

Susie Proulx-Daigle
Fiduciaire

Marilyn Quinn
Fiduciaire

Maria Richard
Fiduciaire

Lisa Watters
Fiduciaire

Catherine Little
Observatrice

Leigh Sprague
Observateur

RÉGIME DE RETRAITE DE CES

cesnb.ca

PAR ÉCRIT :

Conseil des fiduciaires du
Régime de retraite de CES
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

COURRIEL : info@cesnb.ca



@CBE-CES

ISBN 978-1-4605-4584-3